

Adresse de la société populaire de Villeveyrac (Hérault), lors de la séance du 12 frimaire an III (2 décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Villeveyrac (Hérault), lors de la séance du 12 frimaire an III (2 décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20025_t1_0371_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Convention nationale des importants bienfaits par lesquels elle a marqué sa carrière depuis le 9 thermidor; il étoit d'ordre immuable, disent-elles, que le supplice des monstres et la proscription des pervers donnassent aux bons, aux véritables représentants du Peuple français, une énergie capable de porter la consolation et la tranquillité dans tous les cœurs; le vice abattu devoit donner ce triomphe à la vertu; restez à votre poste, ajoutent-elles, et lancez la foudre vengeresse sur tous les pygmées qui voudroient encore entraver le char de la Révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

a

[*Les citoyens membres de la société populaire de Villeveyrac à la Convention nationale, Villeveyrac, le 10 brumaire an III*] (9)

Liberté, Égalité, Unité, Indivisibilité
de la République ou la mort.

Vive le peuple, vive la Convention nationale.
Périssent tous les tirans et les traîtres.

Citoyens Représentants,

Nous avons reçu avec la plus vive satisfaction votre adresse au peuple français, nous avons admiré les grands principes qu'elle contient, et nous avons juré de ne point nous en écarter un seul instant. Périssent ceux qui ne voudroient point les adopter, et qui ne voudroient point que la justice et la probité fussent à l'ordre du jour.

Oui, pères de la patrie, restés à votre poste jusques à ce que la république triomphante soit assise sur des bases inébranlables; consolidés enfin le bonheur des Français, lancés la foudre vengeresse sur les pygmées, qui voudroient entraver le char de la révolution, les sincères amis de la patrie sont là, ils sauront toujours former un rempart de leurs corps autour de la Convention nationale, notre seul point de ralliement.

Nous avons arrêté, citoyens représentants, que l'adresse au peuple français seroit lue pendant trois décades consécutives à l'ouverture de nos séances, et les jours de decadi à la tribune du temple dédié à l'être suprême.

Villeveyrac, le 10^{ème} brumaire 3^{ème} année de la République, une, indivisible, et démocratique.

J.P. GALALLET, *président*
et 32 autres signatures.

b

[*La société populaire de Vauvert à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (10)

Représentans,

C'est une fatalité attachée à tous les établissemens humains que souvent ils dégénèrent et se corrompent, si des lois répressives ne viennent en extirper les abus: les sociétés populaires, les colonnes de la liberté, dont le devoir ne fut jamais que de faire connaître et respecter les loix, de propager les bons principes et de surveiller la malveillance; ces sociétés déclinées pour la plupart du but de leur institution, n'étaient plus en certains lieux que des associations dangereuses ou les passions violentes avaient pris la place de la sagesse et de la vérité.

Le citoyen vertueux, l'homme modeste, le vrai républicain en avaient été bannis; une poignée d'intrigans audacieux mettant leur intérêt à la place de l'intérêt public y dominoient impudemment sur quelques individus faibles ou ignorants. Disciples de Robespierre, ils avaient emprunté son langage hypocrite, ils se disaient révolutionnaires et le salut public était l'éternel prétexte dont ils couvraient leur excès. Coalisés entre eux, ils se correspondaient de tous les points de la République et le vœu d'une société, ou plutôt de ses meneurs devenant ensuite universel et semblait exprimer la volonté générale, tandis qu'il n'était souvent que le désir que quelques ambitieux. Ainsi ce n'était pas le peuple qui se prononçait mais les usurpateurs de ses droits, les corrupteurs de sa morale, en un mot ses dominateurs.

Bientôt, sages représentants, leur voix se fut élevée au-dessus de la votre, bientôt ils eussent tenté de vous faire la loi comme il la fesaient à ceux qui ne doivent la recevoir que de vous.

Le 9 thermidor finit le regne de ces effrénés, mais l'intrigue pouvait le ressusciter, et la ruse être substituée à l'audace pour tromper encore le peuple et troubler l'action du gouvernement. Votre décret du 25 vendémiaire sur les sociétés populaires a prévenu ce nouveau danger... maintenant circonscrites dans leurs vraies limites, elles seront toutes puissantes pour le bien, mais sans influence pour le mal. Si quelqu'une d'elle s'égaré, la contagion de ses erreurs ne dépassera pas son enceinte. Vous ne serez plus trompé sur l'opinion ou le vœu des citoyens, ils parleront eux-mêmes et leur langage découlant d'une source pure sera toujours celui du vrai patriotisme et de la liberté.

Agréés, représentants, le tribut d'éloges que vous doivent nos cœurs et pour ce décret de prudence et pour tous ceux que le salut public vous a dicté. Votre adresse aux français a surtout pénétré nos âmes de la plus douce satisfaction... qu'ils sont rassurants et sublimes les sentimens que vous y énoncés! ...qu'elle est belle et pure la morale dont vous nous faites à tour la leçon et l'exemple! Heureux le peuple en Révolution, qui,

(8) P.-V., L, 234.

(9) C 328 (2), pl. 1458, p. 26.

(10) C 328 (2), pl. 1458, p. 25.